



Association Grandir Ensemble  
Crèche Gros Câlin  
456 rue Cros de Boyer  
83140 Six-Fours-les-plages

## Présentation du fonctionnement de la crèche associative Gros Câlin

- **La crèche Gros câlin est une crèche associative, qu'est-ce que c'est ?**
  - o Une crèche associative est une structure fondée et administrée par une association (Grandir Ensemble).
  - o Les membres de cette association sont les parents des enfants accueillis à la crèche (ou ayant été accueillis). Car l'adhésion (50€) est automatique pour toute famille bénéficiant d'une place à la crèche.
  - o Lors de l'assemblée Générale annuelle, les membres - donc les parents - élisent parmi eux un Conseil d'administration chargé de gérer l'association.
  - o Cette association emploie une équipe de 8 professionnels pluridisciplinaires de la petite enfance (1 Responsable Technique, 2 auxiliaires de puériculture, 4 personnes qualifiées CAP Petite Enfance ou BEP sanitaire et social, 1 personnel de service).
  
- **Quels sont les avantages de ce type de structure :**
  - o Une structure à but non lucratif : les bénéfices sont reversés à la structure d'accueil.
  - o Une structure d'accueil à taille humaine, avec un projet social, éducatif et pédagogique conçu pour être au plus près des besoins et du rythme des enfants et des familles.
  - o Une relation de confiance : la collaboration entre les parents et les professionnels renforce une relation de confiance entre la crèche, les familles et les enfants.
  - o Pour les parents, c'est l'opportunité de participer à la vie de la structure qui accueille leurs enfants.
  
- **Expérience et reconnaissance :**
  - o Créée en 88, la crèche a plus de **30 ans d'expérience**.
  - o Nous bénéficions du soutien de la commune ainsi que de certains sponsors privés (Rotary Club, Mutuelle Emoa, etc.), et également de la CAF et de la PMI.
  - o L'association est adhérente à l'ACEPP (Collectifs Enfants Parents Professionnels).
  
- **Une crèche associative, qu'est-ce que cela implique pour les parents ?**
  - o ***Vous avez besoin de la crèche, la crèche a besoin de vous !***
  - o Gestion parentale : en tant qu'adhérents à l'association, les parents deviennent co-responsables de son bon fonctionnement.
  - o Cette implication parentale est une spécificité des crèches associatives, et elle est même obligatoire -> **Par leur adhésion les parents s'engagent à participer activement et bénévolement à la vie de la crèche et à l'animation de l'association.**

- **Comment les parents s'impliquent t'ils ?**
  - o En participant aux réunions (réunions de rentrée et assemblées générales) qui ont lieu deux fois par an (obligatoire) ;
  - o En s'engageant au sein du Conseil d'Administration ou d'un des Comités ;
  - o En participant à au moins une matinée travaux par an ;
  - o En participant aux temps forts de la crèche (fêtes, activités, manifestations,...) ;
  - o ET si besoin, en participant ponctuellement à des permanences.
  
- **Qu'est -ce que le Conseil d'administration (CA), quel est son rôle (détails en annexe) ?**
  - o Le Conseil d'administration occupe un rôle primordial dans le fonctionnement de la crèche : c'est lui qui décide des grandes orientations de l'association et de la crèche.
  - o Les membres du CA sont élus lors de l'assemblée générale annuelle parmi les parents. Il est composé idéalement de 6 membres.
  - o Le CA élit en son sein les membres du bureau composé d'au moins 3 membres – un président, un trésorier et un secrétaire. Ce bureau assure le suivi opérationnel du fonctionnement de la crèche.
  
- **Que sont les Comités (détails en annexe) ?**
  - o Le Conseil d'administration a mis en place 5 Comités opérationnels chargés de mettre en place différentes activités, participer au fonctionnement de la crèche et offrir aux parents des temps d'échanges et de convivialité :
    - **Comité travaux** chargé d'organiser les matinées "travaux" qui ont lieu 3 à 4 fois par an à la crèche (Toutes les familles sont invitées à participer à la réalisation de ces matinées travaux) et d'épauler le CA lorsque des travaux sont réalisés par des prestataires (contacts, réalisation de devis, suivi, etc.)
    - **Comité évènements** chargé d'organiser les évènements à la crèche (ex : soirée de Noël) ou à l'extérieur (ex : fête de la jeunesse de Six Fours).
    - **Comité communication** chargé de la mise à jour des outils de communication (site et page facebook) et des autres projets de com (ex : nouvelles et photos à partager régulièrement aux parents).
    - **Comité fundraising** chargé de développer les sources de financement de la crèche à travers notamment la recherche de sponsors ou l'organisation d'opérations spéciales (vente de chocolats, etc.)
  - o Ces Comités sont chacun composé d'au moins 2 à 3 membres, nommés lors de la réunion de rentrée de la crèche (septembre), avec un "pilote" en contact avec le CA.
  
- **L'implication parentale est un devoir, mais c'est aussi une chance !**
  - o Elle offre l'opportunité de pouvoir passer "d'usager d'un service" à "acteur de ce même service", en participant de l'intérieur au fonctionnement de la structure !
  - o Et dans un cadre bienveillant et convivial !
  - o Le CA comme les comités sont en recomposition permanente et les nouvelles familles sont invitées à y entrer !
  - o Ainsi depuis des années, les parents se passent le relais d'année en année pour continuer à construire avec l'équipe un projet d'accueil de qualité pour leurs enfants.
  - o Les familles qui ne jouent pas le jeu prennent le risque de voir leur contrat non renouvelé.

**Nous avons tous un boulot, un ou plusieurs enfants, un emploi du temps chargé. Mais la bonne nouvelle c'est que qu'il n'y a pas besoin de compétence particulière. A chacun de choisir sa façon de s'impliquer en fonction de ses goûts et de ses possibilités !**

## **Annexe : Missions du CA et des Comités au sein de la Crèche Gros Câlin**

**Conseil d'administration** : Élus par et parmi les membres (parents) lors de l'assemblée générale, il occupe un rôle primordial dans le fonctionnement de la crèche. C'est lui qui décide des grandes orientations et valide les grandes décisions (gestion du personnel, gestion des moyens financiers, projets, etc.).

Composé idéalement de 6 membres, il se réunit régulièrement. Il élit en son sein les membres du bureau (au moins 3 membres - un président, un trésorier et un secrétaire), chargé d'assurer le suivi opérationnel du fonctionnement de la crèche.

### **Comité travaux** chargé :

- D'identifier les travaux d'entretien nécessaires en lien avec la Responsable en distinguant ceux pouvant être réalisés par les familles et ceux nécessitant l'action de professionnels ;
- Pour ceux nécessitant l'action de professionnels : identifier les professionnels, réaliser les devis nécessaires puis le suivi des travaux ;
- Pour ceux pouvant être réalisés par les familles : planifier régulièrement les matinées travaux d'entretien à la crèche (samedi ou dimanche matin) et organiser ces matinées (communication avec les familles, matériaux nécessaires, etc.)

Toutes les familles sont invitées à participer à la réalisation de ces matinées travaux avec la participation pour chaque famille à au moins une réunion par an.

### **Comité événements** chargé de définir et organiser :

- Les événements ayant lieu au sein de la crèche tout au long de l'année (fête de Noël, galette des rois, fête de fin d'année, etc.) ;
- La participation de la crèche à des événements externes (comme la Fête de la jeunesse de Six Fours).

### **Comité communication** chargé de :

- Mettre à jour les outils de communication de la crèche : page facebook, site internet, plaquette de présentation etc. ;
- Donner régulièrement à tous les parents des nouvelles et photos de la vie de la crèche, en lien avec les membres de l'équipe de la crèche ;
- Mener d'autres projets de communication.

### **Comité fundraising** chargé :

- Des relations avec les sponsors/financeurs existant de la crèche (ex : Mairie, Rotary, mutuelles EMOA, etc.) ;
- De la prospection de nouveaux sponsors/financeurs (notamment auprès des entreprises locales) ;
- D'identifier et monter des opérations permettant de collecter des fonds pour la crèche (opérations vente de chocolats, de photos, etc.)

Chacun des comités compte au moins 2 à 3 membres. Un pilote est nommé au sein de chaque Comité et sera le référent en lien avec le CA.